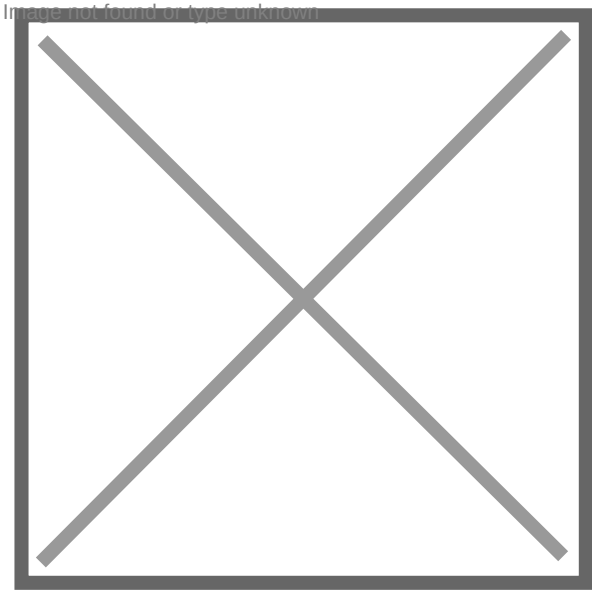




Negociation salaire à l'embauche

Par **marinette_old**, le **05/10/2007** à **21:03**

Bonjour,
Lors de mon entretien, j'ai négocié un salaire de 1650€ avec le DRH pour un horaire de 37.5 heures : je pensais que je serais payée 1650 € avec des RTT.
J'ai eu la surprise de découvrir sur mon bulletin de salaire qu'en fait, les heures au dessus de 35heures sont payées en heures supp : l'employeur est donc parti de 1650€ heures sup comprises ce qui fait que je suis en base 35h bien moins payée que dans mes précédents emplois; je suis pour l'instant en période d'essai. Pensez vous que je puisse re négocier au moment de mon embauche ?
Merci de vos réponses,
JF